

## Réponse de Pierre Pflimlin devant le Conseil municipal de Strasbourg (24 avril 1978)

**Légende:** Le 24 avril 1978, le maire de Strasbourg répond devant le Conseil municipal à la question de savoir quelles sont les dispositions que doit prendre la Ville afin de pouvoir accueillir les 410 parlementaires qui vont sortir des premières élections directes au Parlement européen de juin 1979. À l'instar de Bruxelles et de Luxembourg, Strasbourg s'apprête à entreprendre des travaux de construction dans le but d'obtenir un avantage dans la querelle du siège.

**Source:** Archives historiques des Communautés européennes, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Emanuele Gazzo, EG. Les sièges des institutions communautaires, EG-39.

**Copyright:** (c) Archives Historiques de l'Union européenne-Florence

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/reponse\\_de\\_pierre\\_pflimlin\\_devant\\_le\\_conseil\\_municipal\\_de\\_strasbourg\\_24\\_avril\\_1978-fr-31cd097f-226b-403a-a8b5-e7dbde5620d2.html](http://www.cvce.eu/obj/reponse_de_pierre_pflimlin_devant_le_conseil_municipal_de_strasbourg_24_avril_1978-fr-31cd097f-226b-403a-a8b5-e7dbde5620d2.html)

**Date de dernière mise à jour:** 14/05/2014

## Réponse faite par M. Pierre Pflimlin, Maire de Strasbourg, devant le Conseil Municipal de Strasbourg le 24 avril 1978 à l'interpellation de M. Jean-Pierre Kern, Conseiller Municipal, concernant les dispositions à prendre pour accueillir à Strasbourg le Parlement Européen élu au suffrage universel direct

La décision prise à Copenhague par le Conseil Européen revêt une importance que M. Kern a eu raison de souligner. Importance pour l'avenir de l'Europe, importance aussi pour la Ville de Strasbourg.

L'Assemblée Parlementaire qui, en juin 1979, sera élue au suffrage universel direct sera appelée en effet à siéger dans notre ville.

D'abord pour des raisons de droit. Il convient de rappeler que l'accord intervenu en janvier 1958 entre les six gouvernements fondateurs des Communautés Européennes prévoit que l'Assemblée de ces Communautés "se réunira à Strasbourg". Cette décision a été confirmée le 8 avril 1965 par le protocole portant "fusion des exécutifs des Communautés". Ce protocole maintient en effet le statu quo ante en ce qui concerne le lieu de réunion du Parlement Européen.

Depuis une dizaine d'années certaines sessions du Parlement Européen se tiennent à Luxembourg. Cette pratique n'est évidemment pas de nature à modifier la situation juridique. Le Gouvernement français et le Président de la République l'ont rappelé à plusieurs reprises à nos partenaires.

Mais indépendamment de l'aspect juridique de la question, il est une raison de fait à elle seule déterminante : seul le Palais de l'Europe de Strasbourg est capable d'accueillir les 410 parlementaires élus dans les neuf pays membres des Communautés Européennes.

Il se pose certes, à cet égard, un problème évoqué par M. Kern : l'hémicycle, dans son état actuel, ne contient que 311 sièges. Il faudra porter ce nombre à 410. Cette augmentation du nombre des sièges a été prévue lors de la construction du Palais et ne pose aucun problème technique.

C'est le moment de rappeler que la Ville de Strasbourg n'a consenti à mettre le terrain à la disposition du Conseil de l'Europe qu'à la condition expresse que le Palais soit conçu de manière à satisfaire besoins du Conseil de l'Europe mais aussi à ceux du Parlement Européen. Cette condition a été remplie. Les architectes ont tenu compte des besoins annoncés par le Parlement Européen au cours de nombreuses consultations qui ont eu lieu entre son Secrétariat Général et des représentants du Conseil de l'Europe.

J'ai pris contact avec le Conseil de l'Europe avant même que ne soit prise la décision de Copenhague. J'ai appris ainsi que le Conseil de l'Europe était résolu à procéder à l'installation des sièges supplémentaires dans l'hémicycle dès que le Parlement Européen lui aura donné "le feu vert". J'ai appris aussi que la durée prévisible des travaux était de six mois, la plus grande partie de ce délai correspondant d'ailleurs au temps nécessaire pour fabriquer le mobilier.

Le 11 avril 1978 j'ai écrit à M. Emilio Colombo, Président du Parlement Européen, pour signaler à son attention l'urgence de la décision à prendre.

Le problème de l'hémicycle n'est pas le seul. Il importe que les parlementaires élus qui viendront à Strasbourg l'an prochain et - nous y comptons bien - les années suivantes puissent travailler dans de bonnes conditions, comparables à celles que connaissent aujourd'hui la plupart des députés et sénateurs dans les parlements nationaux.

Au cours d'une table ronde qui, au Palais de l'Europe, a réuni, à mon initiative, le 8 décembre dernier des représentants du Parlement Européen, du Conseil de l'Europe et de la Ville de Strasbourg, il a été indiqué que les membres du Parlement Européen auraient besoin de cent bureaux supplémentaires. Le Conseil de l'Europe a accepté aussitôt de mettre cent bureaux à la disposition du Parlement Européen en renonçant à réserver à son propre usage un nombre correspondant de bureaux au Palais de l'Europe. Le problème a pu être résolu en maintenant dans l'ancien Couvent des Oblats des fonctionnaires du Conseil de l'Europe qui

devaient être transférés dans le nouveau Palais.

Il convient à ce propos de rendre hommage au Conseil de l'Europe qui fait preuve d'un grand esprit de conciliation lorsqu'il s'agit de contribuer à la solution des problèmes qui se posent au Parlement Européen.

Il faut remarquer cependant que les cent bureaux ne suffiront pas. Ils permettent de répondre, et encore très imparfaitement, aux besoins du Parlement Européen tel qu'il existe actuellement. Un Parlement Européen élu au suffrage universel et dont l'effectif aurait plus que doublé aura légitimement des exigences plus grandes, d'autant que la plupart de ses membres ne cumuleront pas le mandat européen avec un mandat national, de sorte qu'ils seront conduits naturellement à séjourner beaucoup plus longtemps à Strasbourg.

L'objectif doit être de mettre au moins un bureau à la disposition exclusive de chaque membre du Parlement Européen. Telle était d'ailleurs bien l'intention du Bureau de cette Assemblée lorsqu'il a décidé l'an dernier de louer à Bruxelles 600 bureaux dans un complexe immobilier appartenant à la Banque Lambert. Je note en passant que ce projet paraît avoir été abandonné mais que le Gouvernement belge a pris une décision en vertu de laquelle un nombre comparable de bureaux pourra être mis à la disposition du Parlement Européen à un autre endroit dans l'agglomération bruxelloise.

Ces considérations me conduisent à penser que si nous voulons, dans la ligne suivie depuis plus de vingt ans par la Ville de Strasbourg, créer pour les membres du Parlement Européen des conditions de travail et de séjour susceptibles de leur donner satisfaction, nous devons envisager la construction par la Ville d'un bâtiment dans lequel pourraient trouver place au moins 500 bureaux et des salles de réunion.

Nos architectes et nos urbanistes ont d'ores et déjà entrepris des études et j'espère pouvoir soumettre au Conseil Municipal, dès sa réunion du mois prochain, un projet de délibération.

La création d'un immeuble de bureaux pour parlementaires sera un élément essentiel, mais non pas unique, de la création du quartier européen dont j'ai parlé dès le 31 janvier dernier dans le cadre de mon exposé budgétaire devant le Conseil Municipal.

Nous devons penser notamment aux fonctionnaires du Parlement Européen qui, eux aussi, seront sans doute conduits à faire à Strasbourg des séjours plus longs qu'actuellement. Il serait raisonnable, à mon sens, de prévoir qu'au moins une antenne de ce Secrétariat Général puisse s'établir à Strasbourg à titre permanent, ce qui posera des problèmes de logement qui pourront être résolus assez facilement soit dans le quartier européen, soit ailleurs, à Strasbourg ou aux environs.

En tout état de cause, nous devons prendre nos responsabilités. Le moment approche où il nous faudra démontrer, une fois de plus, par des décisions concrètes, notre volonté d'accomplir la mission européenne de Strasbourg.